

# DEPARTEMENT DE L'AUDE

## COMMUNE DE SAINT-HILAIRE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2020

#### COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 1  
Nombre d'absents excusés : 0  
Nombre de membres absents : 2

L'an deux mille vingt et le vingt-sept du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. BERNEDE Jean-Luc, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, HOYOS Pierre, LAZARO Pascal, MANCES Françoise, OUBALKASSAM Mohamed, RENAUD Katia

**ETAIENT ABSENTS** : Mmes et MM. CANET Fanny (excusée – représentée par LAZARO Pascal), FLORES Didier, TERRANO Anne-Marie

**DATE DE LA CONVOCAATION** : 21 Février 2020

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Christelle BURLAN est désignée à cette fonction qu'elle accepte.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Janvier 2020 est approuvé à l'unanimité

#### 1. Décisions du Maire – article L.2122.22 du CGCT

Monsieur le Maire fait part des décisions suivantes :

- le 13.01.2020 achat panneau d'affichage extérieur auprès de la société SETON pour un montant de 1 649.12 € HTVA
- le 21.01.2020 achat armoire forte auprès des établissement FICHET pour un montant de 1 706 € HTVA
- le 27.01.2020 engagement d'une consultation dans le cadre de la procédure adaptée – travaux de réparation des chemins communaux suite aux intempéries du 15.10.2018
- le 29.01.2020 fixation du prix des produits en dépôt-vente à la boutique de l'abbaye – les Saveurs de Mirailhes
- le 31.01.2020 rétablissement provisoire de l'accès concernant le chemin de la Plaine, confié à l'entreprise CHAUVET TP pour un montant de 4 760 € HTVA
- 04.02.2020 achat de mobilier destiné à meubler le foyer municipal, suite aux intempéries du 15.10.2018, auprès de la société COFRADIS pour un montant de 4 71775 € HTVA
- 05.02.2020 travaux de sécurisation de l'éclairage extérieur du stade confiés à la SAS ROBERT pour un montant de 1 524 € HTVA
- 17.02.2020 mise en place d'un système de téléalerte confié à CIITELECOM – mise en service : 350 € HTVA – abonnement annuel sur 3 ans : 400 € HTVA
- 17.02.2020 commande auprès de Loisirs Diffusion des travaux concernant l'aire de jeux dégradée par les intempéries du 15.10.2018 pour un montant de 33 965.70 € HTVA
- 19.02.2020 ester en justice afin de défendre les intérêts de la Commune – recours pour excès de pouvoir intenté par Mme Michèle CHAUVIERE contre un arrêté portant sursis à statuer sur un permis d'aménager
- 20.02.2020 réparation des dégâts suite aux intempéries du 15.10.2018 – locaux de la bibliothèque – consultation
- 20.02.2020 réparation des dégâts suite aux intempéries du 15.10.2018 – locaux de la bibliothèque – maîtrise d'œuvre confié au groupement conjoint solidaire CROSSMAN/ECBECO pour un montant forfaitaire de 5 600 € HTVA
- 20.02.2020 achat de 6 barrières pivotantes auprès de SIGNAUX GIROD pour un montant de 3 550 € HTVA
- 20.02.2020 étude de recomposition urbaine, suite aux intempéries du 15.10.2018 – consultation
- 27.02.2020 avenant au marché du lot n°6 de reconstruction de la Mairie, du Foyer et de la Salle des Fêtes et de Plein Air, conclu avec à la SARL ATELIER OCCITAN, pour un montant de 2 979.60 € HTVA
- 27.02.2020 acceptation d'une plus-value de 900 € HTVA proposée par Loisirs Diffusion, pour les fournitures et travaux nécessaires à la réhabilitation de l'aire de jeux endommagée par les intempéries du 15.10.2018
- 27.02.2020 travaux espaces verts de la réhabilitation de l'aire de jeux endommagée par les intempéries du 15.10.2018 confiés à PLANEL PAYSAGES pour un montant de 650 € HTVA
- 27.02.2020 conclusion d'un avenant d'un montant de 6 002.71 € HTVA concernant le lot n°9 – attribué à la SAS ROBERT pour la réhabilitation de la Mairie, du Foyer et de la Salle des Fêtes et de Plein Air, endommagés par les intempéries du 15.10.2018 – la décision en date du 18.12.2019 est retirée

**Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions**

#### 2. Compte de gestion 2019 - budget principal

**Le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE**

Après s'être fait présenter le budget primitif ainsi que les délibérations modificatives de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 pour chacun des budgets, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que tout est régulier

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Déclare à l'unanimité que ce compte de gestion n'appelle aucune observation et aucune réserve de sa part**

### **3. Compte de gestion 2019 – budget annexe gestion abbaye**

#### **Le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE**

Après s'être fait présenter le budget primitif ainsi que les délibérations modificatives de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 pour chacun des budgets, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que tout est régulier

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Déclare à l'unanimité que ce compte de gestion n'appelle aucune observation et aucune réserve de sa part**

### **4. Compte de gestion 2019 – budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement**

#### **Le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE**

Après s'être fait présenter le budget primitif ainsi que les délibérations modificatives de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 pour chacun des budgets, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que tout est régulier

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Déclare à l'unanimité que ce compte de gestion n'appelle aucune observation et aucune réserve de sa part**

**M. le Maire quitte la salle. M. Jean-Luc BERNEDE est aussitôt élu aux fonctions de président de séance et procède à la présentation des comptes administratifs de chacun des budgets.**

### **5. Compte administratif 2019 – budget principal**

Le compte administratif du budget principal se résume comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - RECETTES</b>			
	Année 2019	Report n-1	Total Général
Dépenses	720 889.42		720 889.42
Recettes	1 675 979.03	199 678.20	1 875 657.23
	<b>955 089.61</b>	<b>199 678.20</b>	<b>1 154 767.81</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - RECETTES</b>			
	Année 2019	Report n-1	Total Général
Dépenses	788 006.81		788 006.81
Recettes	761 133.47	42 349.06	803 482.53
<b>RESULTAT</b>	<b>- 26 873.34</b>	<b>42 349.06</b>	<b>15 475.72</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			
Dépenses			4 468 895.05
Recettes			3 560 220.00
<b>RESULTAT RAR</b>			<b>- 908 675.05</b>

<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>			- 893 199.33
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019</b>			
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			+ 1 154 767.81
DEFICIT INVESTISSEMENT (y compris R.A.R)			- 893 199.33
<b>EXCEDENT FINAL</b>			<b>+ 261 568.48</b>

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité

#### 6. Compte administratif 2019 – budget annexe gestion abbaye

Le compte administratif du budget annexe gestion abbaye se résume comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - RECETTES</b>			
	Année 2019	Report n-1	Total Général
Dépenses	126 634.63		126 634.63
Recettes	126 222.45	39.18	126 261.63
<b>RESULTAT</b>	<b>- 412.18</b>	<b>+ 39.18</b>	<b>- 373.00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - RECETTES</b>			
	Année 2019	Report n-1	Total Général
Dépenses		19 854.63	19 854.63
Recettes	21 107.27		21 107.27
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 21 107.27</b>	<b>- 19 854.63</b>	<b>+ 1 252.64</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			
<i>Dépenses</i>			1 036.00
<i>Recettes</i>			
<b>RESULTAT RAR</b>			<b>- 1 036.00</b>
<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>			<b>+ 216.64</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019</b>			
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT			<b>373.00</b>
EXCEDENT INVESTISSEMENT (y compris R.A.R)			216.64
<b>DEFICIT FINAL</b>			<b>156.36</b>

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité

#### 7. Compte administratif 2019 – budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - RECETTES</b>			
	Année 2019	Report n-1	Total Général
Dépenses	35 817.82		35 817.82
Recettes	32 219.55	2 804.37	35 023.92
<b>RESULTAT</b>	<b>- 3 598.27</b>	<b>+ 2 804.37</b>	<b>- 793.90</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - RECETTES</b>			
	Année 2019	Report n-1	Total Général
Dépenses	258 836.38	127 293.23	386 129.61
Recettes	125 394.74		125 394.74
<b>RESULTAT</b>	<b>- 133 441.64</b>	<b>-127 293.23</b>	<b>- 260 734.87</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			
<i>Dépenses</i>	180 543.88		180 543.88
<i>Recettes</i>	441 989.50		441 989.50
<b>RESULTAT R.A.R</b>	<b>+ 261 445.62</b>		<b>+261 445.62</b>
<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>			<b>- + 710.75</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019</b>			
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT			793.90
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (y compris R.A.R)			710.75
<b>DEFICIT FINAL</b>			<b>83.15</b>

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Retour en séance de M. le Maire qui réintègre immédiatement ses fonctions de président.

#### 8. Affectation du résultat d'exploitation 2019 -budget principal

Le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation (budget principal) de l'exercice 2019

Considérant que le compte administratif de l'exercice présente un excédent d'exploitation d'un montant de 1 154 767.81 €

Décide à l'unanimité d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit

POUR MEMOIRE		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		199 678.20
Plus-values de cession des éléments actif		
Virement à la section d'investissement		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Excédent	955 089.61
<b>A - EXCEDENT AU 31.12.2019</b>		<b>1 154 767.81</b>
<b>Affectation obligatoire</b>		
A l'apurement		
Aux réserves réglementées (Plus-values de cession d'immobilisations)		
A l'exécution du virement de la section d'investissement (1068)		
893 199.33		
Solde disponible :		
Affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (1068)		
Affectation à l'excédent reporté fonctionnement (report à nouveau créditeur)		
261 568.48		

#### 9. Affectation du résultat d'exploitation 2019 – budget annexe gestion abbaye

##### Le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation (budget annexe gestion abbaye) de l'exercice 2019

Considérant que le compte administratif de l'exercice présente un déficit d'exploitation d'un montant de **373.00 €**

Décide à l'unanimité d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit

POUR MEMOIRE		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		39.18
Plus-values de cession des éléments actif		
Virement à la section d'investissement		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Déficit	412.18
<b>A - DEFICIT AU 31.12.2019</b>		<b>373.00</b>
<b>Affectation obligatoire</b>		
A l'apurement		
Aux réserves réglementées (plus-values de cession d'immobilisations)		
A l'exécution du virement de la section d'investissement (1068)		
Solde disponible :		
Affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (1068)		
Affectation au déficit reporté fonctionnement (report à nouveau débiteur)		
373.00		

#### 10. Affectation du résultat d'exploitation 2019 – budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement

##### Le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation (budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement) de l'exercice 2019

Considérant que le compte administratif de l'exercice présente un déficit d'exploitation d'un montant de **793.90 €**

Décide à l'unanimité d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit

POUR MEMOIRE		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		2 804.37
Plus-values de cession des éléments actif		
Virement à la section d'investissement		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Déficit	3 598.27
<b>A - DEFICIT AU 31.12.2019</b>		<b>793.90</b>
<b>Affectation obligatoire</b>		
A l'apurement		
Aux réserves réglementées (plus-values de cession d'immobilisations)		
A l'exécution du virement de la section d'investissement (1068)		
Solde disponible :		
Affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (1068)		
Affectation au déficit reporté fonctionnement (report à nouveau débiteur)		
793.90		

#### **11. Participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement de l'école – année scolaire 2019/2020**

M. le Maire rappelle que l'article L.212.8 du Code de l'Education et la circulaire du 25.08.1989 prévoient la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école d'accueil. C'est ainsi que pour l'exercice 2018 (année scolaire 2017/2018) et pour l'exercice 2019 (année scolaire 2018/2019) cette participation était de 700 € par enfant inscrit le jour de la rentrée. Le coût de fonctionnement de l'école de Saint-Hilaire s'élève à la somme de 79 194.69 € soit 1 099.92 € par enfant pour l'année comptable 2019

M. le Maire poursuit en proposant de maintenir, pour l'année scolaire 2019/2020 (exercice 2020), la participation par élève à la somme de 700 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de maintenir la participation antérieure et autorise M. Le Maire à signer tous documents afférents**

#### **12. Echange de terrains – Commune de Saint-Hilaire/Monsieur Michel GOMBAULT – rectifications**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 15 Janvier courant, il avait été décidé de procéder à un échange de terrains avec M. Michel GOMBAULT, au lieudit « Plan d'Aliéro » afin de régulariser une situation préexistante. Il s'élève qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de la décision du Conseil Municipal en ce sens où la parcelle B 1134 d'une superficie de 5 ares 47 centiares à prélever sur la parcelle B 314 objet de l'échange, est initialement propriété de la Commune. Cette parcelle sera échangée contre la parcelle B 1137 d'une superficie de 3 ares 83 centiares à prélever sur la parcelle B 315 initialement propriété de M. GOMBAULT Michel. Il convient de rectifier cette erreur matérielle

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de rectifier la délibération sus-indiquée et adopte la rédaction définitive suivante :

- **La Commune de SAINT-HILAIRE deviendra propriétaire de 3 ares et 83 centiares à prélever sur la parcelle 315 de la section appartenant à M. Michel GOMBAULT : soit parcelle B 1137 du plan cadastral modifié (mentionnée B 315 – D sur le procès-verbal de délimitation établi par le géomètre)**
- **M. Michel GOMBAULT deviendra propriétaires de 5 ares et 47 centiares à prélever sur la parcelle 314 de la section B appartenant à la Commune de SAINT-HILAIRE : soit parcelle B 1134 du plan cadastral modifié (mentionné B 314 – A sur le procès-verbal de délimitation établi par le géomètre)**

**Tous les frais relatifs à cet échange sont à la charge de M. GOMBAULT. M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents, y compris par devant Notaire**

#### **13. Convention Commune de Saint-Hilaire/Office du Tourisme de Carcassonne – Tourisme d'affaires**

Au titre de ses activités, l'Office de Tourisme de Carcassonne s'occupe depuis quelques années du tourisme d'affaires, secteur touristique qui est en expansion. Dans le cadre de séjours ou rencontres, l'Office de Tourisme est disposé à inclure dans la gamme d'offres proposée, la visite de notre abbaye, moyennant une commission de 7% sur le montant HTVA de toutes prestations vendues.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de conclure pour un an, une convention, afin d'inclure l'abbaye dans l'offre proposée au titre du tourisme d'affaires aux conditions sus-énoncées. M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents**

#### **14. Crédit Relais Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon – préfinancement des recettes liées aux inondations (15.10.2018)**

La Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon a accepté d'accorder à la Commune un prêt d'un montant de 428 000 € afin de permettre le préfinancement des recettes des travaux de reconstruction liés aux inondations du 15.10.2018

Les caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Prêt relais avec amortissement in finé
- Montant du prêt 428 000 €
- Base de calcul 30/360
- Durée 18 mois
- Taux 0.20 % l'an
- Frais de dossier néant

Les intérêts sont calculés sur les sommes utilisées au prorata du nombre de jours. Ils sont payables annuellement, sans capitalisation.

Les sommes peuvent être retirées en une ou plusieurs fois. La totalité des fonds doit être versée dans les 4 mois suivant la signature du contrat. Les remboursements pourront intervenir à toute date, au fur et à mesure de l'encaissement des recettes et sans pénalité.

L'intégralité du prêt devra être remboursée au terme du contrat.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de conclure ce crédit relais avec la Caisse d'Epargne et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents**

#### **15. Intempéries des 22 et 23 Janvier 2020 – demande de subvention dans le cadre de la dotation nationale de solidarité**

M. le Maire rappelle que des pluies très violentes se sont abattues sur toute la région du Limouxin, les 22 et 23 Janvier 2020. La Commune de Saint-Hilaire a été impactée, notamment au titre de la voirie communale qui a été endommagée. Des travaux d'urgence ont dû être réalisés afin de rétablir l'accès à la fois à des secteurs habités et à l'activité de miellerie. Le passage à gué sur la rivière a été déstabilisé, le chemin de la Plaine s'est effondré, des éboulements et glissements de terrain ont été constatés sur plusieurs voies communales. M. le Maire poursuit en proposant de solliciter une aide dans le cadre de la dotation nationale de solidarité, concernant d'une part la prise en charge des travaux d'urgence réalisés et d'autre part le financement des travaux qui devront être engagés afin de remettre en état la voirie endommagée

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une aide dans le cadre de la dotation nationale de solidarité concernant d'une part la prise en charge des dépenses réalisées dans le cadre de l'urgence et d'autre part le financement des travaux de remise en état de la voirie et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents**

## **16. Intempéries des 22 et 23 Janvier 2020 – achat amiable terrain auprès de la famille FOURCAIL**

M. le Maire rappelle que les fortes pluies des 22 et 23 Janvier courant ont rendu impraticable le chemin de la Plaine. Afin de mettre en place un accès provisoire et ultérieurement effectuer définitivement les travaux, l'assise foncière de cette voie doit être « décalée » sur la parcelle cadastrée sous le n°764 de la section C, lieu-dit Aygues Juntas. Cette parcelle appartient à Mme Marthe FOURCAIL née JEANJEAN, usufruitière, et à Messieurs Pierre FOURCAIL et Yves FOURCAIL nus-proprétaires indivis. Dans l'urgence justifiée par la nécessité de rétablir l'accès à des écarts et à une miellerie, il a été proposé aux propriétaires sus-indiqués de leur acheter à l'amiable le terrain nécessaire au déplacement de l'assise de la voie, soit approximativement 100 m2 au prix de 1 € le m2. La famille FOURCAIL a immédiatement donné son accord. Elle a également autorisé la prise de possession anticipée du terrain pour permettre la réalisation des travaux tout comme elle a autorisé la création en saison sèche, d'éperons drainants sur la partie de la parcelle C 764 qui restera leur propriété, à charge pour la Commune de remettre en état le terrain après travaux. M. le Maire poursuit en indiquant, que cet achat amiable sera réalisé après intervention d'un géomètre qui déterminera exactement la superficie nécessaire, ceci à la saison sèche

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'acquisition amiable sus indiquée aux conditions qui ont été énoncées et autorise M. Le Maire à signer tous documents afférents.**

## **17. Travaux à effectuer dans les bâtiments communaux**

M. le Maire fait part de la nécessité de remettre aux normes électriques certains bâtiments communaux. L'entreprise LAUQU'ELEC a proposé des devis relatifs aux travaux à effectuer. Ces devis se présentent comme suit (pas de TVA) :

- hangar communal	300.00 €
-bureau de poste	60.00 €
- abbaye	1 100.00 €
- vestiaires du stade	1 140.00 €
- club-house	50.00 €
- cabinet médical	890.00 €
- groupe scolaire	1 460.00 €

M. le Maire poursuit en indiquant qu'un devis est également proposé par le même artisan pour des travaux d'installation électrique à effectuer ancienne Maison RABOU. Ce devis s'élève à la somme de 4 400 € (pas de TVA). Les crédits nécessaires au règlement de la dépenses figurent sur l'état des restes à réaliser

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les devis présentés et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents.**

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées, la séance est levée à vingt-trois heures

Vu pour être publié le quatre mars deux mille vingt et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL



Les délibérations et les comptes administratifs sont affichés dans les Algeco (Mairie provisoire). Dès la fin des travaux de réhabilitation de ce bâtiment, ils seront affichés en Mairie.